DLP 20-3-78421564

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

N° 108 14 Mars 1978

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

VIGNE

EXCORIOSE.- Le traitement de débourrement permet généralement de remplacer un traitement d'hiver qui n'a pu être effectué en temps utile. Il n'est appliqué en plus du traitement d'hiver que dans les vignes où l'excoriose présente un caractère de gravité extrême.

Il consiste d'une façon comme de l'autre en 2 applications : 10 à 15 jours d'intervalle dont la première se placera à l'apparition des pointes vertes de feuilles dans le bourgeon.

On utilisera une des formules suivantes :

- *à 50 gr/hl de matière active de Dithianon (Délan)*
- *à 150 gr/hl de m.a. : Folpel (nombreuses spécialités)*
- *à 200 gr/hl de m.a. : Dichlofuanide (Euparène)*
- *à 280 gr/hl de m.a. : Mancozèbe (Dithane M 45 ou Sandozèbe), Propinèbe (Antracol), ou Manèbe (nombreuses spécialités)*
- *à 320 gr/hl de m.a. : Métirame de zinc (Polyram)*

ou une formule mixte :

- *Folpel à 160 gr/hl + Captafol à 40 gr/hl de m.a. (Mycodifol)*
- *Mancozèbe à 135 gr/hl + Folpel à 90 gr/hl de m.a. (Mancofol)*
- *Manèbe à 280 gr/hl + Méthylthiophanate à 35 gr/hl de m.a. (Organil).*

NOCTUELLES ET BOARMIE.- Comme l'an dernier on assiste à une sortie très précoce de ces diverses chenilles.

Dans les secteurs où elles sévissent habituellement, on devra intervenir d'urgence, notamment dans les parcelles paillées ou voisines de massifs forestiers.

On pulvérisera, à raison de 600 à 1 000 l/ha une bouillie contenant (en doses de matière active).

- *soit Lindane ou Toxaphène à 500 gr/hl*
- *soit Endosulfan à 200 gr/hl*
- *soit Carbaryl ou Trichlorfon à 100 gr/hl*
- *soit Bromophos ou Chlorfenvinphos à 50 gr/hl.*

On peut également épandre au pied des granulés prêts à l'emploi, à base de *Lindane* ou *Toxaphène* à 40 gr/ha.

ACARIOSE ET ERINOSE.- Les conditions d'intervention ont été précisées dans le bulletin n° 105 du 10 Février.

. . .

P303

ARBRES FRUITIERS

MONILIA SUR ABRICOTIER, PECHER ET CERISIER.- Les conditions d'une intervention chimique (la 1ère ou la 2e suivant les espèces) ne seront réalisées qu'au début de la prochaine période pluvieuse ou, mieux, juste avant.

TAVELURES.- Sur poirier à la fois contre les conidies sur rameaux, assez fréquentes cette année, et les ascospores (forme de conservation hivernale) qui sont à maturité et dont les premières contaminations pourront se réaliser à la faveur de la prochaine période d'humectation prolongée, on appliquera un *premier traitement dès réception*.

- Sur pommier l'état de la végétation ne justifie pas encore un traitement.

OIDIUM DU POMMIER.- Dans les situations favorables (notamment enclos abrités et chauds) la protection devra débuter dès l'apparition des parties vertes au sommet des bourgeons.

PSYLLE DU POIRIER.- Nous rappelons que, jusqu'à la floraison, les jeunes larves, réfugiées sous les écailles des bourgeons, sont à l'abri des pesticides et que de ce fait, *aucun traitement ne s'impose jusqu'à la chute des pétales*.

Nous signalons que plusieurs nouvelles spécialités ont reçu récemment l'Autorisation provisoire de vente : outre la *Sumicidin* à base de *Fenvalerate* nous citerons la *Perthrine* à base de *Perméthrine* et des produits d'une famille différente tels que *Maitac 20* et *Tudy* qui eux sont à base d'*Amitraz*.

XYLEBORE.- Dans les quelques foyers endémiques qui persistent encore dans la région, on appliquera sur les essences les plus vulnérables (pommiers et abricotiers principalement) un traitement dès la 2è ou 3e journée chaude (plus de 18° à l'ombre en cours d'après midi) on utilisera une des formules suivantes :

- *Lindane à 25 gr/hl de matière active*
- *Parathion à 50 gr/hl de m.a.*
- *Oléoparathion à 30 gr/hl de m.a.*

On mouillera abondamment toute la charpente.

CULTURES INDUSTRIELLES

INSECTES DU COLZA.- Pour l'instant ne s'impose que la protection contre le Charançon de la tige.

Le traitement spécifique contre le Méligethe ne risque de s'imposer avant la parution du prochain bulletin que dans les régions les plus méridionales et sur les parcelles semées très précocement en 1977.

CECIDOMYIE DE LA LAVANDE.- En raison de la large vulgarisation du procédé de lutte par épandage de granulés insecticides, nous n'avons pas jugé utile cette année de préciser les dates de traitement par pulvérisation. Nous signalons à titre indicatif que ces applications se seraient situées entre le 23 Février dans les zones les plus précoces et le 9 Mars dans les plus tardives.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Rhône-Alpes",

R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.